



## DÉCLARATION COLLECTIVE DES DIRECTEURS NATIONAUX D'ACTIONAID EN AFRIQUE À LA VEILLE DE L'ANNÉE DES RÉPARATIONS DE L'UNION AFRICAINE

L'Union africaine a déclaré que 2025 serait l'Année des Réparations, plaçant ainsi la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine au cœur des priorités à travers un processus de réparation. Des déclarations puissantes émergent déjà, telles que la Proclamation d'Accra sur les réparations en novembre 2023, qui souligne l'urgence de réformer le FMI et la Banque mondiale. Lors de cette conférence au Ghana, un Fonds mondial de réparation a également été créé.

Les directeurs nationaux d'ActionAid en Afrique saluent cette initiative de l'Union africaine visant à faire de 2025 l'Année des réparations. Il est temps de dénoncer et de réparer les injustices historiques ainsi que les inégalités persistantes qui découlent de l'architecture financière internationale héritée de la colonisation.

Aujourd'hui, de nombreux pays africains sont lourdement endettés ou menacés de l'être, en grande partie à cause d'un système économique mondial inéquitable et des taux d'intérêt exorbitants appliqués aux prêts (9,8 % en moyenne en Afrique, contre 0,8 % en moyenne en Allemagne). Le service de cette dette extérieure et les conditions imposées par le FMI réduisent drastiquement les investissements dans la santé, l'éducation et la lutte contre le changement climatique, impactant particulièrement les femmes.

Le nouveau rapport d'ActionAid intitulé « Qui doit à qui ? External debts, climate debts and reparations in the Jubilee year » (<https://actionaid.org/publications/2025/who-owes-who>) est lancé le 7 février, à la veille du sommet des chefs d'État de l'Union africaine à Addis-Abeba. Les données et analyses contenues dans ce document révèlent que les dettes impayées dues à l'Afrique dépassent largement les dettes extérieures que les nations africaines sont contraintes de rembourser.

Ce rapport fournit également une analyse détaillée, pays par pays, de la dette climatique que les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur sont en droit de réclamer aux pays riches pollueurs. Cette dette climatique, notamment liée à l'appropriation disproportionnée de l'atmosphère par les pays riches, est plus de 70 fois supérieure au total des dettes extérieures des pays de faible revenu. Pourtant, ces dettes climatiques restent impayées, tandis que les dettes extérieures des pays africains sont impitoyablement recouvrées, entraînant des coupes drastiques dans les budgets dédiés à la santé, à l'éducation, à l'action climatique et au développement.

Le rapport « *Qui doit à qui ?* » approfondit également la question des réparations pour la traite transatlantique des esclaves et le colonialisme, ainsi que les paiements que les pays africains sont en droit de recevoir pour les flux financiers illicites persistants, les objectifs d'aide non atteints, les surtaxes et les préjugés des agences de notation de crédit.

Nous reconnaissons que les structures coloniales historiques et actuelles vont de pair avec le patriarcat, délimitant et imposant les rôles des hommes et des femmes. Lorsque les services publics sont sous-financés, les femmes et les filles sont les premières à combler les lacunes. Il existe une **dette évidente envers les femmes**, qui portent depuis des décennies, voire des siècles, une charge disproportionnée de travail domestique et de soins, non reconnu ni valorisé.

En cette année du Jubilé, nous sommes unis pour exiger l'annulation des dettes extérieures, tout en soulignant que cela ne suffira pas : nous devons également transformer l'architecture financière internationale. Nous espérons progresser sur cette question lors de la quatrième conférence sur le financement du développement, qui se tiendra en juin 2025.

Nous nous réjouissons du soutien ferme du Groupe africain aux Nations unies en faveur de la création d'une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine, qui pourrait constituer une étape cruciale vers une

architecture mondiale plus équitable. Au cours des trois dernières années, l'Afrique a su défendre et obtenir la mise en place d'une convention-cadre des Nations unies sur la fiscalité à l'Assemblée générale des Nations unies. En cette Année des réparations, nous appelons à poursuivre avec la même détermination la création d'une convention-cadre sur la dette, en saisissant chaque occasion de la promouvoir, notamment à l'Assemblée générale des Nations unies.